

AVIS AU SCIC ET AU SCAF

11.1 Le président présente l'avis du Comité scientifique au SCIC et au SCAF pendant la réunion. L'avis au SCAF figure à la section 10.

Avis au SCIC

11.2 R. Holt, président du Comité scientifique, est chargé de présenter brièvement aux membres du SCIC les questions d'intérêt commun entre son Comité et le SCIC. Il donne un aperçu des questions identifiées par le WG-FSA et approuvées par le Comité scientifique, entre autres :

- i) les estimations des captures de poisson dans la zone de la Convention (annexe 5, paragraphes 3.12 à 3.15, tableau 3.1);
- ii) les estimations des captures de poisson et de l'effort de pêche IUU (annexe 5, paragraphes 3.16 à 3.19, tableaux 3.2 et 3.3);
- iii) l'estimation de la capture IUU provenant tant de l'intérieur que de l'extérieur de la zone de la Convention (annexe 5, paragraphes 8.1 à 8.13);
- iv) l'évaluation de la menace posée par les activités IUU à l'égard de la mortalité des oiseaux de mer (annexe 5, paragraphes 7.112 à 7.122);
- v) l'évaluation de la mise en oeuvre des mesures de conservation visant à l'atténuation de la capture accidentelle d'oiseaux de mer (annexe 5, paragraphes 7.46 à 7.61);
- vi) le Système international d'observation scientifique (annexe 5, paragraphes 11.1 à 11.55);
- vii) la nécessité de placer des observateurs scientifiques sur les navires menant des opérations de pêche au krill (annexe 5, paragraphes 7.229 à 7.237);
- viii) les informations concernant le SCIC et comportant des avis sur :
 - a) la nécessité de vérifier par recoupement les rapports de campagne et les carnets d'observation pour un contrôle du respect des mesures de conservation (annexe 5, paragraphes 11.56 à 11.60);
 - b) la demande formulée par le WG-FSA selon laquelle le SCIC devrait fournir des estimations des fonds marins exploitables dans la zone de la Convention et couverts par des patrouilleurs (annexe 5, paragraphes 8.4 à 8.6).